

## **COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2020**

Date de convocation : 01-10-2020

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 11

Sont présents : Patrice ARRO – Audrey ARGENCE – Baptiste BENET – Jean BOBE – Bernard BONNAIL – Jérôme GEA – René Pierre HERMET – Sandra MARQUES – Eric MONET – Ludovic MONET – Gilles RUIS

Secrétaire de séance : Sandra MARQUES

### Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du 03 septembre 2020
- Compte-rendu des décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation de l'article L.2122-22 du CGCT :
  - Déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain : parcelle B 1568
  - Marché de travaux de terrassement avec pose de gabion pour création d'un accès à l'aire de stationnement terrain Badie
- Rapports annuels du délégataire et des comptes d'exploitation pour les services eau potable et assainissement des contrats de délégation de service public, présentés par SAUR pour 2019
- Demande de subvention AIT 2020 : « Mise en sécurité et aménagement de la traversée du village – RD 116 et RD 47 – 2<sup>ème</sup> tranche (phases 2 – 4 – 5) »
- Acquisition bien vacant et sans maître
- Location gîte communal, révision des périodes et des tarifs
- Questions diverses

Le compte-rendu du 3 septembre 2020 est approuvé.

### **Les décisions municipales** :

N° 5 du 11-09-2020 – Déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain : parcelle B 1568

L'immeuble cadastré B 1568 lieu-dit « Les Ascarines » d'une superficie de 12a 36ca ne représentant aucun intérêt pour la commune, peut être vendu librement.

N° 6 du 23-09-2020 – Marché de travaux de terrassement avec pose de gabion pour création d'un accès à l'aire de stationnement terrain Badie.

2 devis ont été reçus, le choix s'est porté sur l'entreprise la moins chère : Energie Acrobatique.

### **Rapports annuels du délégataire et des comptes d'exploitation pour les services eau potable et assainissement des contrats de délégation de service public, présentés par SAUR pour 2019.**

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable du SIVOM de la Vallée du Cady en date du 03/08/2020, approuve les rapports annuels 2019 de l'eau et de l'assainissement présentés par SAUR et approuve les comptes d'exploitation 2019 du service de l'eau et du service de l'assainissement présentés par SAUR.

Votes : 11 POUR

### **Demande de subvention AIT 2020 « Aménagement et mise en sécurité de la traversée du village RD 116 et RD 47 » 2<sup>ème</sup> tranche.**

M. le Maire rappelle qu'en 2019, une subvention AIT a été demandée sur la 1<sup>ère</sup> tranche des travaux d'aménagement et de mise en sécurité de la traversée du village RD 116, zones 1 et 3.

Il convient de poursuivre l'opération et de mander un AIT pour l'exercice 2020 pour la zone 2 qui consiste à la création d'un escalier Cami San Climent avec accès sur RD 116, et la zone 4 qui consiste à créer des trottoirs sur le Carrer del Canigo, de chaque côté, avec busage des caniveaux existants,

création de 5 places de stationnement favorisant le « céder le passage », et à implanter des feux tricolores.

Le montant de la 2<sup>ème</sup> tranche dépasse les 60 000 € HT, le conseil municipal demande une subvention AIT 2020 d'un montant de 30 000 € qui constitue le plafond annuel accordé par le Département dans le cadre des subventions AIT.

Votes : 11 POUR

**Acquisition d'un bien vacant et sans maître.**

L'immeuble 3 Place de la République dont le dernier propriétaire connu est décédé en 1986, menace de s'effondrer. La situation s'est aggravée en janvier avec le passage de la tempête GLORIA. D'ailleurs un périmètre de sécurité a été mis en place depuis, afin de protéger les tiers. La démolition de la bâtisse est envisagée et en parallèle, d'acquérir la parcelle selon la procédure des biens vacants et sans maître. Il ajoute que les recherches auprès des services de la publicité foncière ont révélé que ce bien n'a pas d'héritier connu depuis 1986, et que la TF n'est plus acquittée depuis plus de 3 ans.

Le conseil municipal est d'accord pour acquérir la parcelle B 955 selon la procédure des biens vacants et sans maître.

Votes : 11 POUR

**Location gîte communal, révision des périodes et des tarifs.**

M. le Maire propose de revoir les tarifs et les périodes pour la location du gîte « El Palau » qui est loué en grande capacité : 11 couchages maxi et petite capacité : 5 couchages maxi en condamnant le dernier étage.

Le Conseil municipal décide :

- Les périodes :
  - Haute saison : du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre
  - Basse saison : du 1<sup>er</sup> octobre au 30 juin
- De fixer les tarifs de location à la semaine :

HAUTE SAISON		BASSE SAISON	
Grande capacité	900 €	Grande capacité	770 €
Petite capacité	500 €	Petite capacité	450 €

Le conseil décide de fixer un forfait cure à l'année pour 3 semaines d'occupation :

- Grande capacité : 2 100 €
- Petite capacité : 1 200 €

Votes : 11 POUR

A 22h 50, la séance est levée.

**Le Maire,**  
**Patrice ARRO**

